

Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s 100% C.E.A



Maison d'arrêt de
VALENCIENNES



Extractions Médicales Excessives à la MA de Valenciennes : Un Protocole Ignoré ?

Malgré la signature récente d'un protocole visant à limiter les extractions médicales, la Maison d'Arrêt de Valenciennes continue de voir un nombre élevé de ces sorties que nous jugeons inutile. Cette situation soulève des questions sur l'application et le respect des accords établis. (protocole d'accord du 13/06/24)

Le jeudi 17 octobre 2024, pas moins de 3 extractions médicales.

Lors d'une des extractions, nos deux collègues ont dû accompagner un détenu pour une urgence psychiatrique.

Après 6 heures d'attente dans un box, le psychiatre du centre hospitalier de Valenciennes a jugé en 5 minutes que le détenu pouvait repartir en prison !!!!

Pourquoi monopoliser une équipe alors qu'une consultation en visio aurait pu suffire ?

Sous-effectif : Les extractions médicales mobilisent du personnel, réduisant ainsi les effectifs disponibles pour d'autres tâches essentielles au sein de la prison.

Fatigue et épuisement : Les longues heures d'attente dans les hôpitaux peuvent entraîner de la fatigue et de l'épuisement chez le personnel, affectant leur performance et leur bien-être.

Risque accru : Les déplacements augmentent les risques de sécurité pour le personnel et les détenus, notamment en cas de tentative d'évasion ou d'incident en cours de route.

Consultations en visio : Utiliser la télémédecine pour réduire les déplacements inutiles. Ces mesures peuvent aider à minimiser les conséquences négatives des extractions médicales et améliorer les conditions de vie et de travail au sein de la maison d'arrêt.

Il est crucial que la direction de la Maison d'Arrêt de Valenciennes prenne des mesures immédiates pour respecter le protocole signé et réduire le nombre d'extractions médicales. Ensemble, nous pouvons améliorer les conditions de vie et de travail au sein de la MA Valenciennes.

Le SPS, 100% CEA !

A VALENCIENNES, le 21 octobre 2024

Pour le Bureau local

Mail : thierry.tesson@justice.fr

site internet : www.sps-penitentiaire.fr

